

**TARIF BLEU REGLEMENTÉ D'ÉLECTRICITÉ
CLIENTS PROFESSIONNELS au 01/11/2023**

Votre puissance (kVA)	Tarifs "base"		Tarifs "heures creuses"		
	Abonnement mensuel en € HT	Le KWh en € HT	Abonnement mensuel en € HT	Le KWh en € HT*	
				Heures pleines	Heures creuses
3	10.94	0.1907	-	-	-
6	13.51	0.1907	13.67	0.1984	0.1607
9	15.97	0.1907	16.26	0.1984	0.1607
12	18.40	0.1907	18.89	0.1984	0.1607
15	20.83	0.1907	21.35	0.1984	0.1607
18	23.03	0.1907	23.89	0.1984	0.1607
24	28.24	0.1907	29.56	0.1984	0.1607
30	33.36	0.1907	34.64	0.1984	0.1607
36	38.29	0.1907	39.70	0.1984	0.1607

*Prix indiqués TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) - CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité) - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en KWh), et sur la CSPE - TVA à 5,5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Energie, en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.

Pour information : Rabais Municipaux accordés sur la zone de desserte SOREA

Ce dispositif (rabais communal sur valeur HT) est validé par la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) et par décision municipale des communes suivantes :
Saint-Julien-Montdenis : 5 % , Saint-Léger : 5 % , Saint-Martin d'Arc : 5 % , Valloire : 5 % , Villargondran : 5 % ,
Montricher : 5 % , sur l'abonnement et la consommation et Valmeinier : 5 % sur la consommation uniquement

Taxes

- Les taxes sur l'électricité : l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 modifie (à compter du 1er janvier 2011) le mode de calcul des taxes locales sur l'électricité qui deviennent les taxes locales sur la consommation finale d'électricité ; ces taxes sont calculées à partir des quantités d'électricité qui vous sont livrées.

La TCCFE et la TDCFE sont supprimées au 01/02/2023

- La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), d'un montant de 0.5 €/MWh HT ;
- La Contribution tarifaire d'acheminement (CTA).
- La TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20 % pour les consommations.

Interventions et raccordement

Pour tout raccordement au réseau, veuillez prendre contact auprès de nos services au 04 79 64 44 38 et consulter les tarifs des principales prestations ci-dessous :

- Mise En Service - Résiliation (résiliation automatiquement incluse dans la mise en service) :
> 30.37€ TTC dans le cas d'une Mise En Service avec déplacement dans les 5 jours ouvrés
- Majoration en cas de déplacement express dans les 48h : + 41.03 € soit 71.40 €
> 1.66€ TTC dans le cas d'une mise en service faite sur compteur communicant
- Majoration en cas de mise en service dans la journée sur compteur communicant : + 55.12€ soit 56.78 €
- Petites interventions sans changement d'appareil : 40.85€ TTC (gratuit si compteur programmé à distance)
- Forfait passage en monophasé ou triphasé sans changement de câble ou coffret : 171.71€ TTC
- Forfait passage en Simple Tarif ou Double Tarif si changement de compteur : 60.80 € TTC
- Forfait passage en Simple Tarif ou Double Tarif sans changement de compteur : 40.85€ TTC

Suite à une coupure pour défaut de paiement, le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues ou la mise en place d'un échéancier de règlement. Les frais occasionnés par un rappel s'élèvent à 1,85 € TTC, les frais d'un avis avant coupure à 10,20 € TTC, les frais de déplacement d'un agent à 28.08 € TTC.

Les frais en cas de coupure s'élèvent à 57.70 € TTC (ou 40.60€ avec compteur communicant), la réduction de puissance sur compteur communicant s'élève à 3.68€ et sur compteur non communicant à 57.70€.

TARIF BLEU NON RESIDENTIELS					
dans le cadre du TARIF REGLEMENTE					
en vigueur à compter du 01/08/2023					
<i>Puissance souscrite en kVA</i>	<i>Réglage disjoncteur</i>		<i>Prix du terme fixe annuel en € (TVA 5,5 %)</i>		
	<i>Mono</i>	<i>Tri</i>	Option Base	Option Heures Creuses	
			HT*	HT*	Option HC intéressante si la consommation en HC dépasse (en kWh/an)
3	15 A	-	131.28	***	***
6	30 A	10 A	162.12	164.04	182
9	45 A	15 A	191.64	195.12	1317
12	60 A	20 A	220.8	226.68	1666
15	***	25 A	249.96	256.20	2788
18	***	30 A	276.36	286.68	3715
24	***	40 A	338.88	354.72	5557
30	***	50 A	400.32	415.68	8091
36	***	60 A	459.48	476.40	11249
<i>Puissance souscrite en kVA</i>			<i>Prix de l'énergie en c€ / kWh HT (*)</i>		
				Heures Creuses	Heures Pleines
3 (**)			19.07		
6 à 9			19.07	16.07	19.84
12 à 15			19.07	16.07	19.84
18 à 36			19.07	16.07	19.84

(*) Prix HT - hors TVA, CSPE et taxes locales et hors « rabais communal »

(**) Passage de 3 à 6 kVA intéressant pour une consommation supérieure à 1 566 kWh/an

(***) Puissances non disponibles en monophasé